

## PREMIERE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE POUR PERSONNE MAJEURE



Pour tout dossier incomplet (absence de pièces justificatives...), le rendez-vous sera reporté aux prochaines disponibilités

**1<sup>ère</sup> Etape :** **Faire une pré-demande sur le site ANTS.GOUV.FR.** Si vous n'avez pas d'accès internet, il est possible de contacter Mme SARASIN Juliette, au Pôle des Solidarités au 02.61.67.78.57 pour un rendez-vous.

**2<sup>ème</sup> Etape :** **Liste des pièces à fournir impérativement pour le dépôt du dossier**

- Numéro de pré-demande ou QR Code obtenu lors de votre démarche en ligne (Site ANTS)
  - Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
  - L'Original d'un justificatif de domicile de moins de 1 an de votre choix :
    - ↳ Facture de téléphone (y compris téléphones mobiles)
    - ↳ Facture d'électricité ou de gaz ou d'eau
    - ↳ Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière)
    - ↳ Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou taxe d'habitation
    - ↳ Attestation ou facture d'assurance du logement
    - ↳ Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement (APL)
- Si vous n'avez pas de justificatif à votre nom, fournir un justificatif de domicile et l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant et l'original de sa pièce d'identité
- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, ou le passeport cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.  
Si votre commune de naissance est inscrite sur COMEDEC, l'acte de naissance n'est pas à fournir.
  - Justificatif de nationalité française, si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

**La carte d'identité est gratuite et valable 10 ans**

**3<sup>ème</sup> Etape :** **Retrait du Titre** par le demandeur au Pôle des Solidarités, sur rendez-vous au 02.61.67.78.57 les mercredis et vendredis après-midi (13h30 à 17h30) et le samedi de 11h20 à 12h15.